



20 millions de francs suisses restitués à Taïwan

Communiqués, MPC, 07.12.2010

Berne. Le Ministère public de la Confédération (MPC) a remis au Supreme Prosecutors Office de Taïwan une partie des avoirs déposés en Suisse, environ 20 millions de francs suisses, par l'ancien Président taïwanais, Chen Shui-bian, condamné pour corruption dans son pays. Cette restitution témoigne une fois de plus de la ferme volonté de la Suisse de s'opposer à ce qu'on utilise sa place financière à des fins criminelles et de restituer les fonds d'origine criminelle aux lésés. La procédure nationale se poursuit pour déterminer l'origine du solde des avoirs bloqués en Suisse.

Le MPC conduit depuis le 7 janvier 2008 une procédure pénale à l'encontre du fils de Chen Shui-bian et de sa belle-fille pour des soupçons de blanchiment d'argent. L'ancien Président taïwanais et son épouse ont été condamnés récemment par les autorités judiciaires taïwanaises à une peine totale de 19 ans de prison pour corruption.

Dans le cadre de la procédure pénale conduite en Suisse et en exécution d'une demande d'entraide judiciaire présentée par les autorités judiciaires taïwanaises, quelques 37 millions de francs suisses ont été placés sous séquestre.

Grâce à une collaboration étroite et efficace entre le Supreme Prosecutors Office de Taïwan et le MPC, une partie des fonds déposés en Suisse présumés provenir des activités criminelles de l'ancien Président taïwanais a fait l'objet d'une remise anticipée aux autorités judiciaires taïwanaises. Les parties en cause ne se sont pas opposées à cette remise d'un montant d'environ 20 millions de francs suisses.

L'enquête nationale se poursuit pour déterminer l'origine du solde des fonds saisis en Suisse.

Contact / renseignements

Jeannette Balmer, porte-parole MPC, T +41 31 324 32 40, Contact

Dernière modification: 07.12.2010

Ministère public de la Confédération (MPC)
Informations juridiques | Contact